



Garantie decennale, joints silicone autour receveur

Par **christophe**, le **25/11/2009** à **20:56**

Bonjour, ensuite a un degat des eaux dû a la desolidarisation du joint en silicone autour d'un receveur de douche, mon client me demande de faire fonctionner ma garantie decennale, sachant que le chantier a ete termine en 2005 (cela fait maintenant plus de 4 ans) et que mon fournisseur ne me garantie pas le produit pendant 10 ans ... que dois-je repondre à mon client ? merci en voici mon mail/ christophe.gloriant@wanadoo.fr

Par **gege59**, le **26/11/2009** à **21:44**

bonsoir. posez la question directement à votre assureur : lui seul pourra vous dire si ce genre de dommage entre dans le cadre de votre garantie décennale (pour un joint de silicone, je ne pense pas...). demandez conseil à votre assureur.

Par **cloclo7**, le **26/11/2009** à **22:10**

Bonjour, pour moi ce n'est pas de la responsabilité décennale dans la mesure où ça ne touche pas à la solidité de l'immeuble mais de la biennale. Ensuite il faut connaître la raison de la désolidarisation du joint de silicone : est-ce un pb de pose, un pb de produit ou un pb d'entretien ? Pour ce qui est de la décennale, normalement vous devez avoir une assurance spécifique différente de celle de vos fournisseurs.

Par **christophe**, le **27/11/2009** à **07:34**

merci pour vos reponses, rnje pense que la desolidarisation est due plutot à l'usure du produit, 5 ans! c'st long pour un jointrnmerci

Par **Lorybirdy**, le **10/01/2019** à **10:43**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn rnJ'aimerais connaître sur le point de vue juridique au bout de combien de temps peut on considérer un joint de baignoire ou douche usé et qu'il doit être changé ?? Avez vous un texte de loi precis a Ce sujetrn merci bien par avance